



Rapport d'activité 2008 - 2009

A la suite de la sixième réunion annuelle qui s'est tenue à Tunis les 16 et 17 octobre 2008, les Membres ont chargé le Comité de coordination¹, présidé par M. Jean-Louis Beh Mengue, Directeur général de l'Agence de régulation des télécommunications du Cameroun, assisté du Secrétariat exécutif de FRATEL assuré par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes de France, de mettre en œuvre le plan d'action 2008 - 2009, à savoir les projets suivants :

- **l'organisation d'un séminaire d'échange d'information et d'expérience ;**
- **la tenue de la septième réunion annuelle de FRATEL ;**
- **la mise en œuvre de la formation qualifiante en régulation des télécommunications associant des membres et partenaires de FRATEL, BADGE (Bilan d'aptitude délivré par les Grandes Ecoles) ;**
- **la mise en œuvre d'actions de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres :**
 - l'animation du site internet de FRATEL ;
 - la publication et/ou la mise en ligne de documents réalisés par le réseau (document préparatoire des séminaires ou réunions, documents de synthèses des séminaires et réunions) ;

Par ailleurs, des initiatives et actions réalisées par les membres pour le développement de la régulation francophone des télécommunications ont été remarquables cette année :

- 3^{ème} séminaire « Métiers » organisé conjointement par l'Agence Nationale de Réglementation des télécommunications, ANRT du Maroc et l'Agence Nationale des Fréquences, ANFR de France

¹ : Sont également membres du Comité de coordination en tant que Vice-présidents : M. Hassoumi Zitoun, Président de l'Instance Nationale des Télécommunications de Tunisie et M. Ndongo Diao, Directeur général de l'Agence de Régulation des Télécommunications et Postes du Sénégal.

- Participation de la Présidence de FRATEL (ART du Cameroun) à la rencontre « L'Afrique francophone face au défi de la transition de la radiodiffusion vers le numérique », de l'Organisation Internationale de la Francophonie, OIF

Le présent document expose le bilan des réalisations depuis octobre 2008 concernant les différents projets de FRATEL.

I. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

En 2009, le séminaire de FRATEL s'est tenu à Dakar les 16 et 17 juin à l'invitation de l'Agence de régulation des télécommunications et des postes du Sénégal sur le thème « **Le déploiement des services mobiles, un enjeu de développement** ».

Le séminaire a permis des échanges de vues et d'expériences d'un haut niveau technique entre les participants sur la régulation des réseaux mobiles.

Une centaine de participants se sont réunis représentant les régulateurs des télécommunications de 17 pays², le bureau de la zone Afrique de l'Ouest de l'UIT, des opérateurs (Orange, Sonatel), des consultants (Polyconseil, Clarity) et des représentants d'associations de consommateurs.

Au cours des trois tables rondes, les participants ont successivement discuté des thèmes suivants :

- Partage d'infrastructure et perspectives de déploiement

La première table ronde du séminaire a mis en évidence l'importance de distinguer les différents niveaux de partage d'infrastructure et de convenablement analyser la situation de départ. En Europe le partage du réseau d'accès radio (*RAN sharing*) fait soit l'objet d'accord volontaire entre opérateurs, soit d'une obligation du régulateur pour l'opérateur afin de permettre à un nouvel entrant de s'implanter sur le marché (régulation asymétrique) ou pour inciter les opérateurs à couvrir les zones les moins denses. En Afrique, le partage d'infrastructure doit permettre une baisse des prix, une extension plus rapide des réseaux, tout en luttant contre la pollution visuelle.

- Régulation tarifaire et intégration régionale

La deuxième table ronde a examiné sur l'exemple du règlement européen sur l'itinérance internationale qui a baissé les tarifs des communications intra communautaires, en indiquant que cette baisse avait eu pour corollaire une hausse des tarifs des appels extra-communautaires. En Afrique, les opérateurs ont été actifs en terme de croissance du trafic d'itinérance et la baisse des tarifs a été compensée par la hausse de la consommation, certains ayant en effet adapté une politique d'itinérance régionale gratuite (les abonnés peuvent communiquer entre eux aux tarifs nationaux de leur pays de résidence dans les pays où le groupe est présent). En matière d'intégration régionale, les organisations régionales comme la CEDEAO réfléchissent ou proposent aussi des recommandations envers leurs pays membres pour une baisse des tarifs

² Belgique, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Guinée Bissau, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Suisse, Tchad, Tunisie, Rwanda

d'interconnexion internationale. La Ligue des pays arabes a ainsi décidé de favoriser la transparence et d'imposer aux opérateurs de publier leurs tarifs internationaux sur leur site commun : AREGNET.

- La séparation comptable : un outil permettant de garantir la non-discrimination dans l'accès au réseau de l'opérateur dominant ?

La troisième table ronde s'est concentrée dans un premier temps sur l'innovation qui est avant tout technologique en matière de télécommunications : les générations successives pour le fixe et le mobile. Ces deux types de réseaux convergent aujourd'hui et posent la question de la mise en place de nouvelles licences. Un nombre d'acteurs suffisant et optimum détermine l'incitation à l'innovation et à l'investissement. Le nombre de licences et leur mode d'attribution (évolution comparative, enchères) sont donc cruciaux et doivent aujourd'hui être l'objet de nouvelles réflexions pour envisager les licences globales. Ces licences sont technologiquement neutres afin de faciliter le déploiement des services et l'entrée rapide d'un nouvel investisseur et de promouvoir l'innovation.

Un document de synthèse de ce séminaire réalisé par l'ARTP du Sénégal a été publié sur le site internet du réseau (www.fratel.org).

II. La réunion annuelle

La septième réunion annuelle de FRATEL s'est tenue à Bruxelles les 19 et 20 novembre 2009 à l'invitation de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) sur le thème « **Le partage d'infrastructure et la coordination de des politiques publiques** ». A l'occasion de cette réunion, le réseau a fait le bilan de ses activités au cours de l'année 2009 et a élu le nouveau Comité de coordination.

Plus de 100 personnes venant de 23 pays mais également des représentants d'institutions internationales (Union internationale des télécommunications, Organisation de coopération et de développement économiques, Association pour le Développement des Échanges en Technologie Économique et Financière, Association de régulateurs de l'Afrique Centrale ...) et du secteur privé (consultants, opérateurs, avocats ...) ont participé aux échanges de vues.

Le thème retenu a été décliné au cours de trois tables-rondes.

La première table-ronde a porté sur les différents acteurs publics, et leur mode d'actions, qui intervenant dans le partage d'infrastructure pour aménager le territoire et favoriser le déploiement de services

De nombreux acteurs publics participent à l'aménagement des territoires (collectivités locales, Etat, investisseurs institutionnels, régulateurs ...). Leurs compétences parfois transversales dans plusieurs secteurs de réseaux (eau, énergie, télécom...) leur permettent de coordonner les déploiements et d'envisager des politiques publiques qui facilitent l'extension de la couverture sur l'ensemble du territoire et pour le plus grand nombre, y compris par un partage de génie civil. Leurs interventions et les pistes de réflexion actuelle ont été débattues.

La deuxième table-ronde s'est concentrée sur la stratégie des opérateurs en matière de partage d'infrastructures

Devant l'intérêt de baisser les coûts de nouveaux investissements en les partageant et face au risque de perte d'autonomie (maîtrise et différenciation techniques notamment) entraîné par la mutualisation des réseaux, les opérateurs définissent leur stratégie. Le niveau de partage qu'ils souhaitent engager peut aller du génie civil aux éléments passifs ou actifs du réseau, selon ce qu'ils estiment souhaitable ou acceptable de partager pour atteindre leurs objectifs et peut prendre différentes formes : co-investissement, accès réciproque, utilisation d'infrastructures existantes, filiales communes...

Enfin, la troisième table-ronde a permis de présenter les différentes manières de réguler le partage d'infrastructure

Afin de faciliter l'aménagement du territoire par l'établissement et l'exploitation de réseaux de manière concurrentielle, notamment dans les zones les moins denses et les moins rentables le régulateur peut imposer des obligations de manière symétrique ou asymétrique pouvant aller de l'interdiction à l'incitation voire à l'obligation de partage. Cette table-ronde a permis d'examiner les enjeux concurrentiels et les motivations des différentes approches des régulateurs, selon la situation de marché initiale, les capacités d'investissements, le type de concurrence attendu ...

III. Mise en œuvre du projet de formation en régulation des télécommunications

TELECOM ParisTech, anciennement dénommée ENST Paris, l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART) du Cameroun, l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) de France et l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) ont signé une nouvelle convention quadripartite en 2008 pour mettre en œuvre la formation qualifiante en régulation des télécommunications pour les pays francophone, BADGE (Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Écoles).

Ce cycle de formation est une réponse aux besoins de formation spécialisée des cadres des régulateurs et des opérateurs de l'Afrique francophone, et il contribue à une meilleure compréhension des missions des régulateurs. En outre, il confirme l'impérative nécessité de mettre l'accent sur la formation et les échanges d'expertises, les ressources humaines devenant un enjeu majeur de la régulation des marchés des télécommunications.

Avec le concours de l'ENSPT (Ecole Supérieure des Postes et Télécommunications) du Cameroun, qui a assuré la mise à niveau technique des participants, cette formation s'est donnée pour objectif de permettre aux participants d'approfondir les concepts de régulation économique appliqués aux télécoms, et les techniques économiques et financières pour la mise en œuvre de l'action de régulation. Les principaux aspects juridiques et les procédures caractérisant l'activité de régulation en télécommunications ont été traités.

Pour cette formation 2009, 27 participants, personnels exerçant des responsabilités importantes au sein des agences de régulation, cadres des opérateurs ou des instances de tutelle

de 6 pays d'Afrique francophone³, ont suivi cette formation spécialisée sur la régulation des télécommunications à Buéa. Ce cycle de trois sessions de deux à trois semaines, soit 210 heures de cours, s'est achevé en juin 2009. Les participants préparent la soutenance d'une thèse professionnelle qu'ils devront présenter devant un jury fin 2009, pour se voir décerner par TELECOM ParisTech un brevet d'aptitude délivré par la Conférence des grandes écoles (BADGE) en régulation des télécommunications.

Participation au BADGE

	2005	2006	2007-2008	2008	2009
Nombre de participants	33	37	34	27	27
Nombre de pays	9	15	12	10	6

IV. La mise en œuvre d'actions de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres

IV. 1 L'animation du site Internet fratel.org

Le site web de FRATEL est consultable à l'adresse <http://www.fratel.org>. Depuis sa création en 2003, le site a enregistré plus de 24 187 visites (17 226 en octobre 2008, 11 620 en octobre 2007). Sont disponibles sur ces pages de la documentation produite par le Réseau concernant la régulation des télécommunications dans les pays francophones et des informations sur les activités des membres du réseau, quand celles-ci intéressent le réseau. Les documents présentés à l'occasion des séminaires et des réunions annuelles de FRATEL sont librement téléchargeables.

IV. 2 la publication et/ou la mise en ligne de documents réalisés par le réseau (document préparatoire des séminaires ou réunions, documents de synthèses des séminaires et réunions)

Un document réalisé par l'INTT a permis de synthétiser les discussions qui ont eu lieu à Tunis en octobre 2008 sur : « Les effets de la régulation sur le développement de la concurrence ». Il a été mis en ligne sur le site internet Fratel.org.

Un compte rendu des discussions qui ont eu lieu à Dakar sur « le déploiement des services mobiles, un enjeu de développement », réalisé par l'ARTP du Sénégal, est également consultable sur le site Fratel.org.

IV. 3 La sensibilisation des membres de FRATEL à l'utilisation d'outils favorisant le partage des bonnes pratiques en matière de réglementation des télécommunications

Le Bureau du Développement des Télécommunications (BDT) de l'UIT a mis en place un site internet qui restitue son travail de collecte et d'analyse des données sur les tendances et les pratiques de la réglementation des télécommunications, sous forme d'un guichet en ligne où il est possible de consulter les toutes dernières informations sur la réglementation des TIC.

³ Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, République Centrafricaine, Tchad.

Une présentation de cet outil a été faite aux membres de FRATEL à l'occasion de la réunion annuelle du réseau qui s'est tenue du 15 au 17 octobre 2008 à Tunis. En communiquant de manière régulière sur cet outil et ses évolutions le secrétariat exécutif souhaite sensibiliser ses membres sur l'existence de ce type de base de données, qui recense les bonnes pratiques existantes à l'échelle internationale, et sur l'intérêt du contributeur.

Un espace dédié spécialement au réseau a été créé sur ce Forum et les problématiques des tables rondes du séminaire et de la réunion annuelle y ont été publiées afin que les membres puissent proposer des contributions sur leur expérience avant les rencontres.

V. **Des initiatives et actions réalisées par les membres pour le développement de la régulation francophone des télécommunications**

V. I Le 3^{ème} « séminaire Métiers » ANRT du Maroc – ANFR de France

L'Agence nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT - Maroc) et l'Agence nationale des fréquences (ANFR - France) ont organisé du 26 au 30 janvier 2009 à Rabat le 3^{ème} Séminaire technique d'échange d'information et d'expérience sur la gestion des fréquences et le contrôle technique du spectre. A cette occasion, la participation de 50 personnes représentant 15 pays africains francophones et des représentants de l'industrie a permis d'apporter un soutien pointu et ciblé aux pays francophones dans l'exercice de leurs métiers de planification, de gestion et de contrôle du spectre des fréquences radioélectriques. Le programme a comporté quatre ateliers répartis sur cinq jours.

V. II Participation de la Présidence de FRATEL (ART du Cameroun) à la rencontre « l'Afrique francophone face au défi de la transition de la radiodiffusion vers le numérique », de l'OIF

Dans le cadre de son projet d'appui au renforcement du pluralisme dans les pays du Sud l'Organisation internationale de la Francophonie organise début décembre 2009 au Burkina Faso, en partenariat avec l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), une réunion d'experts de haut niveau sur le thème « l'Afrique francophone face au défi de la transition de la radiodiffusion vers le numérique ». L'Autorité de Régulation des Télécommunications, ART du Cameroun, Présidente en 2009 de FRATEL, a été invitée à cette rencontre par le Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, pour participer aux débats.